

**ARRETE DU MAIRE N° 5960/2020
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX
DE REMPLACEMENT D'UNE COLONNE A VERRE, ALLEE DU REVEILLON,
DU 3 AU 6 NOVEMBRE 2020.**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Brie,

Vu le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire ;

Vu la demande du SIVOM ;

Considérant que des travaux de remplacement d'une colonne à verre doivent être effectués par le SIVOM, route du Tremblay, 91480 VARENNE JARCY et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Du 3 au 6 novembre 2020, les travaux susvisés seront effectués par le SIVOM, allée du Réveillon.

ARTICLE 2 Durant cette période, le stationnement sera interdit à tout véhicule au droit du chantier.

ARTICLE 3 Le SIVOM neutralisera les places de stationnement nécessaires à ses travaux, mettra en place toute signalisation conforme à la réglementation afin de protéger le chantier et les usagers et œuvrera à faciliter au mieux l'accès aux riverains et aux véhicules de secours.

ARTICLE 4 Le SIVOM s'engage à effectuer la remise en état parfaite et identique du lieu de ses travaux.

ARTICLE 4 Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

ARTICLE 5 Madame la Directrice Générale des Services,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Monsieur le Chef de la Police Municipale,
Madame la Commissaire de Police de Boissy-Saint-Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
Le SIVOM,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication :



A Marolles-en-Brie, le 13 octobre 2020

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie